

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
loi du 31/01/1924

Monsieur le Ministre
Ministère de la Transition écologique
et solidaire

92055 PARIS LA DEFENSE Cédex

Mende, le 16 mars 2018
Nos réf. : La Présidente
FC/NB

Monsieur le Ministre,

Lors de la réintroduction des premiers individus de vautours fauves dans les années 1980, les éleveurs ont collaboré au projet en acceptant de livrer les cadavres de certains de leurs animaux pour les charniers. Ils sont également restés dans une disposition favorable au projet en acceptant que des placettes soient installées et aménagées sur leurs exploitations et que le territoire de présence des vautours fauve puisse ainsi s'élargir.

Actuellement le vautour fauve fait l'objet d'un plan national d'action "vautour fauve et activités d'élevage" qui est entré en vigueur en 2017.

Lors de la consultation publique préalable à l'adoption de ce PNA, nous avons déjà informé le ministère en charge de la mise en œuvre de ce dossier, via l'APCA, d'un certain nombre de difficultés vécues par les éleveurs sur le territoire concerné. La copie ci-jointe du courrier de février 2016 adressé à l'APCA pointe les questions que nous avons alors soulevées.

Le PNA définitivement adopté n'a tenu aucun compte de nos remarques et est resté en l'état sur les problèmes que nous avons signalés

Deux ans après nous devons faire le constat que ces questions se sont amplifiées.

Très concrètement il s'agit par exemple des mises-bas qui ont lieu à l'extérieur.

Nous avons été très récemment interpellés par un éleveur et, lors de la dernière Session de la Chambre d'Agriculture qui s'est tenue le 8 mars 2018. Monsieur Jacques PARADAN, élu de la Chambre d'Agriculture a relayé l'inquiétude des éleveurs et a exprimé les conséquences très graves que peut engendrer cette situation (voir PJ).

.../...

.../...

En réponse à cette intervention, la DDT de la Lozère a indiqué qu'il y avait environ 900 couples de vautours sur le territoire des grands causses (toutes espèces confondues).

En 2017, le diagnostic porté sur l'effectif de population notait qu'il était "globalement en augmentation constante, les noyaux de populations issus de réintroductions (Grands Causses, Drôme, Verdon) présentant les colonies les plus dynamiques."

Manifestement la population de vautours fauves présente en Lozère est maintenant trop importante.

Comme pour d'autres espèces introduites ou réintroduites on s'interdit de prendre les mesures de gestion et de régulation indispensables.

Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous demander la mise en œuvre rapide de mesures de régulations indispensables de la population de vautours fauves présente en Lozère et l'indemnisation des dommages consécutifs à la surpopulation actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**La Présidente
Christine VALENTIN**



Copies à :

- Monsieur le Ministre de l'agriculture
- Monsieur le Président APCA
- Madame la Préfète de Lozère
- Monsieur le Directeur DDT
- Monsieur le Président PNC
- LPO Grands Causses
- Monsieur le Directeur ONCFS Lozère

Si vous le permettez, je voudrais porter à votre attention, un problème qui émerge dans nos campagnes concernant les populations de vautours. C'est un dossier pour lequel il faut garder la tête froide ! Prendre un peu de recul car il crée des situations complexes et variées.

Comme vous le savez, depuis leur réintroduction dans les années 80, la profession a plutôt été favorable et a « joué le jeu »

Je rappelle ici que le vautour est un nécrophage, un charognard !

Depuis ces dernières années et malgré nos interventions constantes émises lors des comités vautours sur la nécessité de gestion des populations nos demandes sont restées « lettre morte », mis à part quelques limitations de charniers.

Il en résulte que les populations se sont développées entre 10 et 15% / an pour atteindre désormais le nombre de 900 couples (toutes espèces confondues) à l'heure actuelle. Il faut se rendre à l'évidence que la réduction de charnier n'a rien donné.

En ne voulant pas gérer, il en résulte des attaques de plus en plus récurrentes qui sont un traumatisme de plus pour les éleveurs ! (J'ai un exemple précis d'un éleveur qui est arrivé ces derniers jours sur le Causse Méjean sur deux veaux naissants). Je déplore la suppression constats vétérinaires, leur non financement

On nous a expliqué que pour le bon essor de ces espèces et leur pérennité il fallait assurer une connexion entre les massifs des Alpes et des Pyrénées. C'est chose faite désormais et même au-delà !)

-> (indemnisation possible pour les éleveurs dont les attaques sont avérées. Peu de cas avéré dont pas d'indemnités)

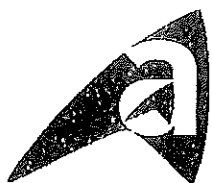
De plus il y a un autre aspect que l'on occulte bien souvent sur ce dossier, c'est l'attrait indéniable des vautours pour notre tourisme local qui génère d'ailleurs des retombées économiques non négligeables sur le territoire (gîtes, maison du vautour, randonnées à thème, etc...) Que va-t-il advenir de ces activités s'il suffit de lever les yeux dans le ciel pour voir des vautours évoluer en nombre et partout ? Je pense que tout naturellement les vacanciers vont trouver un intérêt moindre et ne feront peut-être pas l'effort de payer un billet ou une animation pour voir les vautours !

Je voudrais vous dire ici, combien la colère gronde et vient se rajouter au problème du loup qui est bien plus lourd et difficile à vivre !

Nous demandons dès maintenant une réelle gestion du vautour, arrêtons de dire que « tout est beau dans le meilleur des mondes ! »

Gérons avant qu'il y ait des débordements et des actes isolés dont nous regretterions tous ici l'issue ! La profession est disposée à étudier et à participer aux travaux à condition que cela soit constructif pour la bonne symbiose élevages / vautours et que l'on arrive à un équilibre acceptable.

Merci pour votre écoute.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
loi du 31/01/1924

Monsieur le Président
APCA
9 Avenue Georges V
75008 PARIS

Mende, le 22 février 2016
Nos réf. : La Présidente
CR/NB

Monsieur le Président,

Grâce à vos services, j'ai été mise au courant d'un projet de plan national d'action "vautour fauve et activité d'élevage 2016-2025" qui sera examiné demain 23 février 2016 par la commission faune du CNPN.

Ce projet suscite plusieurs remarques :

- ⇒ Quelle est l'opportunité d'un PNA pour le vautour fauve sur le massif central alors même que l'augmentation de sa population commence à poser des problèmes aux éleveurs ?
- ⇒ L'intervention des vautours "ante-mortem" est une réalité qui ressort des constats et qui ne laisse aucune chance d'être soignés et sauvés aux animaux (jeunes veaux, brebis, agneaux) qui se trouvent en situation vulnérable alors que l'intervention des éleveurs aurait pu leur permettre de survivre,
- ⇒ La présence d'une forte population de vautours fauve sur un territoire de pastoralisme sédentaire induit des manques à gagner et surcoûts qui sont complètement occultés dans le projet de PNA :
 - Mort de jeunes veaux, brebis, agneaux qu'une intervention de l'éleveur aurait pu sauver,
 - Difficulté à faire reconnaître certaines attaques de loup lorsque tous les éléments ont été consommés par les vautours,
 - Lavognes rendues inutilisables par la fréquentation par les vautours,
 - Nécessité d'une surveillance accrue,
 - ...
- ⇒ Le diagnostic initial du territoire et de l'activité agricole n'est pas pertinent ni actualisé pour ce qui concerne le territoire du sud du massif central,
- ⇒ La demande de régulation de la population de vautours, formulée depuis plusieurs années sur notre territoire, est également occultée.

C'est pourquoi je souhaite que le projet de PNA ne soit pas accepté en l'état et que son contenu soit revu en profondeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



ELEVAGE

Attaques sur le causse Méjean

Les vautours sont-ils aussi des prédateurs ?

Christian Robert, éleveur sur la commune de Mas-Saint-Chély, en plein causse Méjean, est un homme touché, qui évoque une possible fin d'activité, tant il considère sa situation comme difficile, voire intenable. Témoignage...

Les faits sont ceux-ci : depuis la fin de l'été dernier, le troupeau de bovins de Christian Robert, constitué d'aubracs, fait l'objet d'attaques régulières et violentes de la part de dizaines de vautours. Ainsi, en septembre, alors que les mères avaient commencé à vêler, un veau, âgé de moins de vingt-quatre heures, était littéralement massacré, premier épisode sanglant d'une série de six attaques, aussi impitoyables les unes que les autres, qui ont causé la mort cruelle d'autant de petits bovins. Christian Robert est dépité : « ces veaux, à chaque fois, je les avais vus bien vivants, un quart d'heure avant les attaques ! ».

UN TROUPEAU PANIQUÉ

Et il décrypte un scénario malheureusement bien rodé : lors de chaque raid, une soixantaine de vautours vole au-dessus du troupeau, affolant les vaches, âgées de trois ans et mères pour la première fois, qui s'enfuient dans tous les sens, allant jusqu'à défoncer les clôtures des parcelles en abandonnant leur progéniture. Une fois que la panique a fait son œuvre de dispersion, les rapaces ont toute latitude pour se ruer



Les vautours au-dessus de l'exploitation de Christian Robert

sur les petits qui n'ont pu, en raison de leur jeune âge, suivre le reste du troupeau et se mettre à l'abri.

Comble des ennuis pour l'éleveur, lors de l'attaque du 22 février, cinq de ses vaches sont descendues jusque dans les gorges du Tarn, où elles ont trouvé refuge. Il confirme ne pas les avoir encore récupérées, tant elles sont effrayées. Le pourra-t-il rapidement ou devront-elles être abattues ?



L'un des veaux tués par les vautours, ses yeux et son ventre ont été dévorés...

ÉCŒUREMENT ET COLÈRE

Le préjudice est moral, certes, mais il est aussi financier. Alors, quelle indemnisation espérer ? Aucune, rappelle l'éleveur, car l'administration ne voulant pas reconnaître que les rapaces attaquent des bêtes vivantes, aucun fonds prévu à cet effet n'existe. Même si d'ailleurs, après l'attaque du 1^{er} mars, un vétérinaire est venu expertiser un autre veau tué et a pu établir qu'il avait succombé à une attaque *ante mortem*.

Christian Robert ne cache pas sa colère et ne mâche pas ses mots pour l'exprimer : « quand il y avait cinq cents vautours, la cohabitation fonctionnait bien. Mais aujourd'hui, il y a deux mille individus complètement affamés. Ça ne peut plus durer ! ».

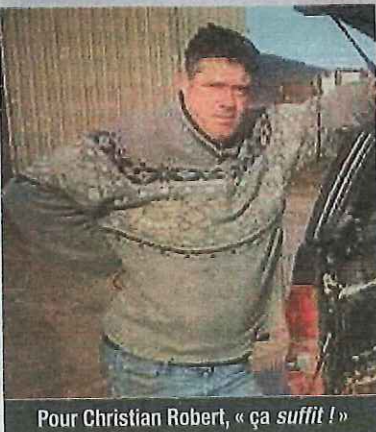
Pourtant, ces rapaces sont officiellement nourris, grâce à des charniers communs et des placettes, ces structures mises en service et tenues par les agriculteurs eux-mêmes, qui font ce constat alarmant « En raison de leur grand nombre, ces vautours ont un comportement modifié par la faim. Ils font n'importe quoi et

finissent par s'en prendre à des bêtes vivantes ».

Encore sous le coup de l'émotion et d'une voix cisailée par l'écœurement et un fort sentiment d'injustice, Christian Robert se dit prêt à abandonner l'élevage bovin, qu'il vient pourtant de débiter récemment, pour se consacrer uniquement aux brebis. Et ce qui pourrait faire basculer sa décision dans ce sens, c'est cette insupportable sensation d'impuissance face à ce qu'il nomme « un vrai acharnement contre son bétail ».

Alors, les vautours tournoyant au-dessus de ses parcelles, l'éleveur de Carnac, là-bas sur le Causse Méjean, ne les voit plus désormais de ce même œil plutôt bienveillant des débuts. Et comment ne pas comprendre son désarroi, qui rappelle tellement celui d'autres agriculteurs victimes, eux, du loup ?

Michel Molling



Pour Christian Robert, « ça suffit ! »

La Préfecture ne souhaite pas communiquer

Afin d'avoir l'avis de l'administration sur ces attaques de vautours et leurs conséquences, nous avons contacté la Préfecture qui n'a pas souhaité communiquer, disant ne pas disposer, à l'heure actuelle, de tous les éléments nécessaires.